**Gérard Miller accusé de viols et agressions sexuelles : le parquet ouvre une enquête à la suite de six signalements**

Le parquet de Paris a reçu six signalements de femmes « déclarant avoir subi des gestes au minimum sexués de la part de Gérard Miller » et relatant « ne pas avoir donné leur consentement, entre 1995 et 2005 ».

Le parquet de Paris a annoncé, vendredi 23 février, avoir ouvert une enquête après avoir reçu six signalements de *« viols et agressions sexuelles, parfois sur victimes mineures »* visant Gérard Miller. Le psychanalyste et chroniqueur de 75 ans s’était défendu dans une lettre au moment des premières accusations, parues dans la presse à la fin de janvier, affirmant avoir *« la conviction de n’avoir contraint personne »*.

Le parquet a été destinataire, à la date de jeudi, de six signalements reçus *« par courrier ou au sein d’un commissariat suivi d’un compte rendu au parquet de femmes déclarant avoir subi des gestes* [au moins] *sexués de la part de Gérard Miller,* [dans lesquels] *elles relatent ne pas avoir donné leur consentement, entre 1995 et 2005 »*, a-t-il précisé, confirmant [une information du magazine *Elle*](https://www.elle.fr/Societe/News/Exclusif-Affaire-Gerard-Miller-le-parquet-de-Paris-ouvre-une-enquete-preliminaire-4212227)*.* Pour examiner ces signalements, le parquet a *« chargé la direction de la police judiciaire de Paris (DRPJ) d’enquêter sur les faits susceptibles d’être qualifiés de viols et d’agressions sexuelles, parfois sur victimes mineures »*.

C’est la brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP) qui mènera les investigations, a déclaré une source proche du dossier à l’Agence France-Presse (AFP). *« Il appartiendra au parquet de déterminer la matérialité et la qualification des faits, de mesurer leur éventuelle prescription et d’apprécier les suites à donner »*, a-t-il ajouté. *Le Monde* avait pu consulter le contenu d’[une troisième plainte contre M. Miller](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/02/21/gerard-miller-vise-par-une-troisieme-plainte-pour-viol-sur-mineure_6217730_3224.html), mercredi, après une révélation du *Parisien*.

**Mis en cause par des dizaines de femmes**

M. Miller, chroniqueur régulier de plusieurs émissions de radio et de télévision, engagé à gauche et soutien de Jean-Luc Mélenchon depuis 2012, est mis en cause pour des comportements déplacés et des violences sexuelles par des dizaines de femmes, pour certaines lors de séances d’hypnose.

Le magazine *Elle* a dévoilé les premières accusations, notamment celles de viol formulées par une femme lors d’une séance d’hypnose en 2004, alors qu’elle était âgée de 19 ans, après avoir assisté à une émission à laquelle le psychanalyste participait. *« Je ne peux plus bouger. Je suis une poupée qu’on déshabille et à qui l’on peut faire ce que l’on veut »*, a-t-elle témoigné. D’après *Elle*, cette femme a déposé plainte jeudi. Une autre femme a déposé plainte le 6 février, d’après *Mediapart*. Auprès du site d’investigation, elle a accusé M. Miller, son professeur de psychanalyse à l’université Paris-VIII, de l’avoir embrassée par surprise en 1995, alors qu’elle avait 21 ans.

Aude G. a de son côté accusé le psychanalyste de l’avoir violée à la fin de 2001, alors qu’elle avait 17 ans et lui 53. Elle a déposé mardi une plainte révélée par le journal *Le Parisien*. Enfin, une quatrième femme a porté plainte le 16 février pour une agression sexuelle qui se serait produite au domicile de M. Miller en 2001. Selon son récit dans *Elle*, la plaignante a rencontré, à l’âge de 15 ans, M. Miller lors du tournage de l’émission « On a tout essayé ».

**« J’ai la conviction de n’avoir contraint personne »**

Le magazine évoque deux autres plaintes, dont une aurait été déposée jeudi soir pour une agression sexuelle qui se serait produite en mai 2003 au domicile de M. Miller, où la victime, alors âgée de 19 ans, se serait retrouvée, *« au cours d’une séance d’hypnose, nue sous un kimono, les doigts du chroniqueur prêts à la pénétrer. » Elle* et *Mediapart* assurent disposer de plus d’une cinquantaine de témoignages contre M. Miller, allant du comportement inapproprié aux accusations de viol.

*« Mes clientes se félicitent de l’ouverture d’une enquête préliminaire. Elles sont impatientes de pouvoir être entendues par le service enquêteur désigné pour livrer leur récit de manière détaillée et circonstanciée »*, a réagi auprès de l’AFP Anne-Claire Le Jeune, avocate de trois plaignantes.

Sollicité vendredi, M. Miller n’a pas répondu. Après la parution des premiers témoignages, à la fin de janvier, il avait publié une lettre sur le réseau social X. *« Avec toutes les femmes, j’ai la conviction de n’avoir contraint personne, prenant au pied de la lettre tout embarras, tout refus, et ce tout particulièrement quand je m’engageais sur le chemin de la séduction »*, avait-il soutenu. Il niait également avoir pratiqué l’hypnose à son cabinet ou à son domicile, affirmant l’avoir toujours fait en public. Les séances dans un cadre privé relevaient de *« tests élémentaires »* et *« celui ou celle qui acceptait de s’y livrer n’était absolument pas hypnotisé, il restait parfaitement conscient, en totale possession de ses moyens »*, assurait M. Miller.

Dans une rarissime précision à la presse, le parquet a souligné vendredi que *« la procédure pénale garantit le droit du contradictoire, et cela implique davantage que la simple possibilité de répondre aux questions posées »* ou encore *« que la présomption d’innocence demeure aussi longtemps qu’aucune juridiction n’a prononcé de condamnation ».*